

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sunt restituées dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Août 1876.

Chronique générale.

La question d'Orient entre dans une nouvelle phase. De nouveaux symptômes viennent s'ajouter aujourd'hui à ceux que nous avons déjà constatés. Il est certain que la Russie pousse ses armements avec une incroyable activité. On affirme que l'ordre serait déjà donné de mobiliser toute la quatrième circonscription militaire qui comprend le royaume de Pologne en entier, ainsi que plusieurs corps de l'armée du Sud.

L'Autriche, tout en se tenant dans une prudente réserve, fait cependant des préparatifs pour n'être pas prise au dépourvu.

Enfin nous avons appris que la flotte anglaise venait de faire une nouvelle apparition dans le Bosphore.

Cependant il est bon de noter également que tous les esprits, en Russie, ne professent pas des opinions belliqueuses. S'il faut en croire les renseignements transmis par l'Agence Maclean, le grand-duc héritier considérerait le mouvement slave comme révolutionnaire et refuserait, en conséquence, de lui venir en aide. La tentative de la Serbie pour émettre un emprunt en Russie aurait même échoué.

Les avis sont partagés sur l'attitude que va prendre le prince Milan. Les uns prétendent qu'il a déjà sollicité l'intervention des grandes puissances ; d'autres assurent qu'il est résolu de combattre jusqu'au dernier homme, pour l'accomplissement de ses desseins, et qu'il aurait déjà organisé son armée en corps de guérillas.

Cette manière de combattre donnerait aux puissances tout le temps de se concerter. En attendant on s'observe et l'on cherche surtout à deviner ce que pense le sphinx de Berlin. Celui-ci sent très-bien que rien ne peut être décidé sans sa coopération, et il semble prendre plaisir à laisser tout craindre.

Pour nous, spectateurs désintéressés sinon impassibles de ce drame lugubre, nous ne saurions trop répéter que les circonstances commandent plus que jamais à la France d'observer la plus stricte neutralité. C'est seulement à ce prix que nous pouvons sauvegarder nos intérêts et notre dignité.

CE QUE VEULENT LES GAUCHES.

La conspiration organisée par les gauches contre M. le ministre de la guerre, conspiration qui a pour but de toucher le maréchal sur la joue de M. de Cissey et d'arriver au changement de tous les généraux commandants de corps qui déplaissent à MM. les républicains, s'étale enfin au grand jour.

Le bouc émissaire de cette campagne est M. Langlois, qui se fait appeler « le colonel Langlois » gros comme le bras parce qu'il a commandé des mobilisés à Paris pendant la guerre, et qui, en conséquence, s'est donné la mission de toucher les militaires pour de vrai.

M. Langlois a été successivement Proudhonien et Thiériste ; aujourd'hui il est Gambettiste.

Il a flatté tour à tour les ouvriers, les révolutionnaires, les conservateurs.

Il s'est fait socialiste ;
Le voici jacobin.

Il affirme dans un intérêt politique qu'il ne croit pas en Dieu ;

Et, dans un intérêt électoral, il conduit des rosiers à l'autel.

M. Langlois est rapporteur du budget de la guerre, et un journal signalait, il y a quelques jours, une phrase magnifique de son rapport ; une phrase où il disait que la commission du budget, pour affirmer le principe de la suprématie parlementaire, avait cru devoir exercer son autorité sur les dépenses les mieux justifiées ;

Et, obéissant à ce besoin de faire de l'opposition qui caractérise les bons républicains, même sous la République, le citoyen Langlois a critiqué des mouvements de troupes ordonnés l'an dernier par le ministre de la guerre et aussi l'organisation du bureau des transports.

Ces messieurs de la gauche voudraient imposer au maréchal, pour ce département, quelque Langlois militaire.

Car, ce que désirent les gauches, c'est détruire l'armée ;

C'est briser cette digue qui s'oppose encore au désordre matériel.

Malheureusement, le parti de l'ordre ne devine pas les machiavéliques projets de M. Gambetta et de ses amis.

Ces derniers débitent de grandes phrases sonores pour démontrer qu'ils sont aussi conservateurs que n'importe qui ;

Au besoin ils font des déclarations catholiques ;

Mais, au fond, ce qu'ils désirent, c'est la destruction de l'armée et de la magistrature ;

C'est l'abolition du culte religieux ;
C'est la suppression de tous les biens qui maintiennent encore l'ancienne société.

Ils sentent que tant que le vieux monde existera ils ne seront au pouvoir que comme dans une hôtellerie.

Aujourd'hui, les commandants de corps d'armée les inquiètent beaucoup.

Tous sont les anciens camarades du ministre de la guerre et du chef de l'Etat ;

Ils forment autour d'eux une redoutable ligne de défense.

S'il survenait demain un accident imprévu, ils s'entendraient tous et contiendraient le désordre.

Cela inquiète et tourmente le parti républicain.

C'est que, si l'on renverse facilement un roi le jour d'une émeute et un empereur le jour d'une défaite, il est plus difficile de supprimer des institutions conservatrices.

En 1848, c'est l'armée, le clergé, la magistrature qui ont sauvé la France des commissions de M. Ledru-Rollin.

M. Gambetta sait l'histoire, il veut donc tuer l'armée, la magistrature et le clergé ;

Et il fait faire cette besogne par ses thuriféraires.

Lui, il se contente d'avoir l'air conservateur !
Cela trompe mieux le monde.

Sans être hostile au projet d'Exposition universelle pour 1878, M. Philibert Audebrand recueille, dans sa chronique de l'Illustration, les objections qu'il entend répéter autour de lui ; elles ne manquent pas toutes de fondement :

« La nouvelle Exposition amènera à Paris, pour six mois au moins, cent cinquante mille visiteurs par jour, au bas mot, venant de la province et de tous les coins du monde. De cette affluence inusitée, il résultera un encombrement pour les abris et un renchérissement pour les vivres. Sans doute quelques industriels s'en trouveront bien, mais la masse en pâtira.

» Si une demi-tasse de café est payée 4 fr. 50 c. au lieu de 40 c., la chose tourne au désastre. Il se fait aussitôt de proche en proche une hausse qui finit par étrangler tout le monde. Aucune des professions libérales n'a à gagner à l'événement ; aucun travailleur manuel non plus.

» Tous ont à y perdre. Les petites fortunes, les petits rentiers, les gens de bureau, les fonctionnaires de second ordre, les étudiants ne voient pas s'avancer l'échéance sans un peu d'effroi.

» On a déjà vu se produire un très-grand malaise social lors de l'Exposition de 1867 ; pourquoi ne redouterait-on pas le retour du même mal à propos de l'Exposition de 1878 ? Il ne faut pas jouer avec les questions de boire et de manger dans une ville de deux millions d'habitants. Sébastien Mercier écrivait déjà sous Louis XVI, dans le *Tableau de Paris* : « Quand un petit pâté d'un sou coûte deux sous, croyez que c'est un grand péril pour l'Etat. »

» Quant à nous, chroniqueur, étant par métier toujours aux écoutes, nous avons entendu dire ces choses, et nous les répétons. Cela ne signifie en aucune façon, du reste, que nous soyons en rien hostile, tout au contraire, à l'idée d'une Exposition universelle au Champ-de-Mars. Aujourd'hui, plus qu'en aucun autre temps, la France a besoin de faire voir que, si elle est tombée sur les champs de bataille, elle sait se relever dans la paix. Elle peut mieux qu'aucune autre donner le signal de ces visites de nation à nation qui sont déjà un des principaux articles du programme de l'avenir. Elle a le devoir de racheter les fautes d'un passé récent en montrant de quoi elle est capable lorsqu'elle sait être calme et libre.

» Oui, rien de mieux. Cependant, il y a dans cette grosse affaire, comme en tout, à examiner le pour et le contre. Pour le moins, il y a des mesures de préservation à prendre. Paris n'est pas habitué que par des millionnaires et par des sybarites ; Paris ne se compose pas uniquement de cafés, de théâtres, de restaurants, de salles de concert et de magasins de modes. Qu'on songe au grand nombre, et les choses iront bien. »

Ces observations sont très-justes. C'est l'Exposition de 1867 — et avant elle celle de 1855 — qui a servi de prétexte aux restaurateurs, cafetiers, propriétaires de bouillon, pour augmenter leurs prix dans une proportion très-notable. Les étrangers et les provinciaux partis, les industriels en question ont oublié de revenir à l'ancien état de choses. Il est à présumer qu'il en sera encore ainsi cette fois.

Il est établi, dans le rapport Berlet, tendant à l'abrogation de la loi du 28 juillet 1875, relative aux allumettes chimiques, que la consommation annuelle des allumettes, qui est évaluée à 40 milliards, n'a pas dépassé 21 milliards. La compagnie devait payer au Trésor une redevance annuelle de 16,030,000 fr. ; or, sur l'exercice 1875, la compagnie a perdu 8 millions de francs.

Parmi les renseignements donnés par le général Chanzy, dans son rapport de la commission des maires, figurent des détails statistiques intéressants sur les populations algériennes. Notre colonie comprend : Français d'origine 139,772 ; étrangers européens 3,654 ; musulmans indigènes 304 ; israélites indigènes naturalisés 33,238 ; étrangers non naturalisés 116,249 ; indigènes non naturalisés 2,171,690. Total : 2,465,407.

Un fait inouï dans les annales universitaires s'est produit à la distribution des prix du concours général qui a eu lieu entre les lycées et collèges de Paris et Versailles.

M. Reinach (Théodore), élève du lycée Fontanes, vient d'obtenir huit prix dans la classe de rhétorique. Ce sont : le 2^e prix de discours latin, les 1^{ers} prix de discours français, de vers latins, de version latine, de version grecque, de géographie, de langue anglaise, et le 2^e prix de géométrie et de cosmographie.

Ce succès est d'autant plus remarquable que M. Reinach faisait sa première année de rhétorique et qu'il a battu les vétérans.

Son frère aîné vient d'être reçu, cette année même, le premier à l'École normale, avec des compositions qui, par leur supériorité, ont frappé tous les examinateurs.

LE GÉNÉRAL DE LA MOTTEROUGE.

On lit dans la Patrie :

Les soldats oublient moins vite que les pékins, et ils se souviennent encore du rôle que leur a infligé le dictateur de Tours et de Bordeaux : il est peu de généraux qui n'aient été humiliés par sa jactance insolente, qui ne respecta ni l'âge, ni les services éclatants, ni la gloire acquise. Il suffit, pour se sentir le rouge au front, d'ouvrir les rapports de la commission d'enquête, où l'on trouve le récit des traitements qu'ont eu à subir les vétérans des champs de batailles, d'Aurèle de Paladines, Bourbaki et presque tous leurs frères d'armes.

Le vieux La Motterouge qui, par patriotisme, était venu se mettre à la disposition de l'avocat de Cahors et qui avait pris le commandement d'un corps d'armée sur la Loire, se vit brutalement révoqué parce qu'après une résistance héroïque, il avait dû évacuer Orléans, pour ne pas laisser massacrer ses soldats par des forces de beaucoup supérieures.

Gambetta fit venir le général Lefort, chef du personnel de la guerre, et lui ordonna de dresser un rapport pour traduire devant un conseil de guerre le général de La Motterouge, auquel il avait ordonné de se porter en avant et de vaincre ; le général Lefort lui répondit :

— Monsieur le ministre, on ne peut traduire devant un conseil de guerre le général de La Motterouge parce qu'il a été battu ; un conseil d'enquête doit auparavant examiner sa conduite, je ne puis faire un rapport qu'après avoir eu le résultat de cette enquête. Mais je dois vous prévenir que, dans mon opinion, le plus grand tort de M. de La Motterouge, c'est d'avoir obéi à des ordres inexécutables.

— Général, répondit Gambetta, vous le prenez sur un ton que je ne puis admettre. Si je n'ai pas le droit de faire traduire le

général de La Motterouge devant un conseil de guerre, j'ai le droit de le révoquer et je le révoque.

Et c'est ainsi que l'armée reçut l'affront de se voir privée d'un de ses chefs dont les talents et le courage étaient le plus estimés.

Le même jour, l'apothicaire Bordonne était élevé au grade de général de division !

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Maire de Saumur nous adresse la communication suivante, avec prière et réquisition (?) de la reproduire.

On revient à la charge sur la question du budget de l'Hospice général. Nous avons donné place à la réponse de M. Bodin, malgré sa longueur ; c'est aujourd'hui nos conseillers municipaux qui se donnent la satisfaction d'une riposte.

VILLE DE SAUMUR.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal.

Séance du 8 août 1876.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par MM. Jarry, Coulon, Bonneau et Guédon, membres de la commission du budget, et qui est ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

L'honorable rapporteur du budget, M. Bodin, vient d'être l'objet des attaques violentes et injurieuses de M. Paul Ratouis, ordonnateur des Hospices.

Si l'on en croyait l'auteur du pamphlet accueilli et publié par l'*Echo Saumurois*, le rapport de M. Bodin ne serait qu'un factum où il aurait donné libre carrière à des passions personnelles, à une hostilité systématique, et qui serait même empreint de mauvaise foi ; le mot y est.

M. Paul Ratouis ne s'arrête pas là ; il ose présenter les collègues du rapporteur et l'administration elle-même comme ses trop dociles comparses, engagés dans ses rancunes avec une soumission absolue et une confiance aveugle.

L'honneur et la justice font un devoir aux membres de la commission du budget de protester énergiquement contre d'aussi odieuses accusations et de renvoyer à M. Ratouis l'expression de mauvaise foi, qui, dans la circonstance, ne peut s'appliquer qu'à lui.

Toutes les propositions qui ont été soumises à l'acceptation du Conseil municipal ne sont nullement dues à l'initiative de M. Bodin. Présentées par la commission du budget, d'accord avec l'administration municipale, elles avaient été, toutes, étudiées et discutées longuement par la commission et par l'administration. Les conclusions du rapporteur, adoptées à l'unanimité par les membres de la commission, ne sont que ce qu'elles doivent être, le résultat d'un travail collectif, et le Conseil municipal, qui les a approuvées, ne l'a pas fait aveuglément, mais à la suite de sérieuses délibérations.

En ce qui concerne la situation des Hospices, la commission et le Conseil ont été particulièrement frappés de ce fait, que les services des militaires, des enfants assistés et des vieillards, étant assurés au moyen de sommes touchées de l'Etat, du département et de la ville, le service de l'Hôpital civil est le seul qui reste à la charge de l'administration hospitalière. Or, ce service comprend, année moyenne, d'après les budgets mêmes des Hospices :

» 25 lits d'hommes,

» 24 lits de femmes,

» Et 8 lits d'enfants,

Soit au total 57 lits, qui, à 4 fr. 20 77 par jour et par tête, donnent une dépense annuelle de 25,426 fr. Les revenus des Hospices dépassent 50,000 fr. ; il en résulte naturellement que de notables économies doivent se faire, et les achats de rentes annuelles que révèlent les budgets confirment la justice de cette déduction.

Il est vrai que dans son rapport, où il taxe les autres de mauvaise foi, M. Paul Ratouis affirme d'une part que l'entretien des vieillards s'élève, par an, à 350 fr. par tête, ce qui ferait une dépense de 35,000 fr. pour laquelle la ville ne donne que 25,000 francs, et, d'autre part, que les achats de rentes se composent de prélèvements sur les revenus destinés à reconstituer certains capitaux.

Ces deux affirmations sont démenties par les budgets des Hospices, car l'entretien des vieillards y est coté à 69 centimes par jour et par tête, ce qui fait bien, pour 400 vieillards, 28,000 fr. par an, en chiffres ronds ; et quant aux prélèvements destinés à reconstituer des capitaux, ils forment un article spécial, l'article 21 du budget, pour lequel est portée justement la somme de 4,046 fr. citée par M. Ratouis. Ces 4,046 fr. ne sont donc pas compris dans les 4,910 fr. ni dans les 3,544 fr. d'achats de rentes, comme M. Ratouis ose l'écrire.

Nous n'entrons dans ces détails que pour prouver que nous sommes moins ignorants et moins crédules que M. Ratouis ne le suppose, et surtout que nous sommes de bonne foi, tandis qu'il ne l'est pas.

Mais notre principal but, après avoir revendiqué la responsabilité des conclusions qui sont l'œuvre de la commission et non l'œuvre du rapporteur seul, est de protester énergiquement contre les procédés incorrects et injustifiables d'une administration qui répond par l'injure publique et par la diffamation dans les journaux aux appréciations consciencieuses de ceux qui ont mission de la contrôler.

Nous vous prions donc, Monsieur le Maire, de vouloir bien prendre l'avis du Conseil, à l'effet de déferer un pareil fait à l'autorité supérieure.

» Veuillez agréer, etc. »

Après cette lecture, un membre du Conseil demande la parole et s'exprime ainsi :

« En présence de l'attaque violente et injurieuse, dont le rapporteur de la commission du budget, M. Bodin, a été l'objet de la part de la commission administrative des Hospices de Saumur, il me paraît nécessaire que le Conseil joigne sa protestation à celle dont il vient d'être donné lecture.

En effet, il résulte de l'article qu'on vient de lire, que non-seulement le rapporteur, mais la commission du budget d'administration municipale de Saumur, se trouvent injustement attaqués et accusés de mauvaise foi par M. Ratouis, administrateur-ordonnateur, et qu'en outre, tout le Conseil municipal est représenté comme étant composé de gens incapables, votant en aveugles toutes les propositions du rapporteur.

Le Conseil dédaigne certainement ces malveillantes appréciations, mais il tient à ce qu'on sache bien que toujours il a consciencieusement rempli ses devoirs, en examinant et discutant, avec le plus grand soin, tous les articles du budget de la ville et ceux des diverses administrations soumis à son approbation, et qu'il ne les a jamais votés en aveugle ; d'ailleurs, la présente discussion, soulevée par M. l'administrateur-ordonnateur, en est la meilleure preuve.

Cette attaque, violente et injuste, est d'autant plus regrettable qu'elle emprunte une très-grande gravité de la situation des personnes qui en sont les auteurs.

Il ne faut pas, en effet, qu'on oublie que l'article contre lequel protestent et l'administration municipale et la commission du budget est l'œuvre de deux juges de paix de la ville de Saumur, MM. Ratouis et Foucher, administrateurs des Hospices de Saumur.

Voici donc ces deux magistrats, devant lesquels la population de la ville peut être appelée tous les jours, donnant eux-mêmes à leurs justiciables l'exemple de l'injure écrite contre des gens honorables qui remplissent le mandat qui leur a été confié par le libre suffrage de leurs concitoyens ; et comment feront ces deux mêmes magistrats pour faire accorder les devoirs de leurs fonctions, qui consistent à opérer toutes les conciliations possibles, avec l'attitude qu'ils viennent de prendre, qui soulève un conflit avec le Conseil municipal et l'administration de la ville ?

Il y a là, Messieurs, un fait grave, qui mérite toute votre attention et c'est par ce motif que je vous propose de joindre votre protestation à celle de la commission du budget, contre l'œuvre de M. Ratouis, approuvée par la signature de MM. Foucher, Servain et Rottier, administrateurs. »

Le Maire, président, déclare qu'il désapprouve hautement l'article du journal qui motive cette protestation de la commission du budget, et qui n'avait aucune raison d'être, puisque le rapport de la commission n'avait pas été publié.

Selon lui, ce genre de discussion, par la voie des journaux, et surtout dans des termes aussi blessants, n'a pas d'autre résultat que

de semer dans la population des germes de discorde et d'hostilité, en cherchant, par calcul, à déconsidérer un corps constitué sous la loi du suffrage universel.

En conséquence, il adhère à la protestation de la commission du budget, comme à celle qui vient d'être proposée au Conseil.

Le Conseil municipal, qui a pris connaissance de l'article inséré au journal l'*Echo*, sous la signature de M. Paul Ratouis, comme auteur, et de MM. Foucher, Servain et Rottier, comme adhérents, déterminé par les raisons développées précédemment, proteste à l'unanimité contre les insinuations malveillantes et injustes que contient cet article.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur,
LECOY.

Le lecteur comprendra que dans cette circonstance c'est toujours au rapporteur de tenir la plume. Aussi ne doit-on pas trouver extraordinaire que cette réplique ne contienne absolument rien de nouveau. Le rapporteur devait bien à ses collègues de ne pas laisser croire qu'ils marchent à sa remorque. C'est évidemment tout l'objet de cette communication.

Mais enfin, que ceux qui veulent se rendre compte de la situation aillent, ainsi que nous l'avons dit, à l'économat de l'Hospice. Tous les documents pour les éclairer seront mis à leur disposition.

Nous devons ajouter que, dans la lettre des membres de la commission budgétaire, il y a des erreurs matérielles qui proviennent d'une très-fausse interprétation des chiffres qui ont été communiqués.

Voici la progression croissante du prix de revient de la journée d'administré à l'Hospice et à l'Hôpital :

	HOSPICE	HÔPITAL
1869	0 f. 89 32	1 f. 88 87
1870	0 89 84	1 83 85
1871	0 96 66	1 77 30
1872	0 97 89	2 32 43
1873	4 06 02	1 93 23
1874	4 08 70	1 83 55

Les conseillers municipaux ont oublié de tenir compte des frais généraux (personnel administratif, autonier, médecins, religieuses, servants et infirmiers), dépenses qui, en fin d'année, doivent être reportées entre chaque journée d'administré. C'est ainsi que le prix de journée comprend la dépense de l'individu, augmentée de celle d'exploitation, tandis que le budget ne donne que la dépense afférente à chaque individu.

Malgré cette augmentation croissante de frais, il est bon de remarquer que la ville, qui donnait en 1870 28,000 fr., ne donne plus aujourd'hui que 25,000 fr., et laisse entrevoir la possibilité d'une nouvelle réduction. Est-ce bien rationnel ?

Les conseillers municipaux de toutes les communes de France sont convoqués pour la troisième session de l'année 1876, qui doit avoir lieu au mois d'août. Cette session peut durer dix jours.

C'est le 21 août que doit s'ouvrir dans le département de Maine-et-Loire, comme dans tout le reste de la France, la session des conseils généraux.

Depuis dimanche, la chaleur est véritablement accablante, et c'est dans nos campagnes un cri de détresse unanime. Point de chou, point de maïs ; et, pour peu que cette température sénégalienne continue, point de navets et point de colzas. Avec quoi nos pauvres cultivateurs nourriront-ils leurs bestiaux cet hiver ? ils se le demandent avec inquiétude.

La récolte du blé n'est point mauvaise et donne un grain de qualité et de poids supérieurs ; la récolte du chanvre est plus que compromise. La vigne a très-belle apparence ; elle n'a pas encore souffert de la chaleur, mais pour elle aussi il serait grand temps que la pluie arrivât enfin.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Encore un accident occasionné par la mauvaise habitude qu'ont les aubergistes de faire manger, devant leur maison, l'avoine aux chevaux, sans les attacher solidement.

Dimanche soir, à la Membrolle, un nommé J..., d'Angers, qui avait arrêté son che-

val devant une auberge pour lui faire manger l'avoine, a abandonné son cheval à l'aubergiste, qui l'a débridé sans en avoir le droit, et le cheval ayant eu peur est parti au galop, renversant dans sa chute une vieille femme qui est morte le lendemain des suites de ses blessures.

(J. de Maine-et-Loire.)

Dans la nuit du 1^{er} au 2 août, un jeune homme de 22 ans, M. Brin, fils du maire de la Renaudière, arrondissement de Cholet, occupait, avec un de ses amis, une chambre sise au premier étage d'une auberge d'Andrezé. Indisposé par la chaleur, Brin se leva, ouvrit la fenêtre et s'appuya sur une barre en bois, placée horizontalement, qui se rompit. Le jeune homme perdit l'équilibre et tomba dans la rue. On le releva, on l'entoura de soins, mais il expira quelques instants après l'accident.

(Intérêt public.)

Les courses de Beaupreau auront lieu, cette année, le dimanche 10 septembre prochain, à trois heures.

Le lendemain, grande foire dans la prairie des courses.

Nantes. — L'incendie qui a éclaté dans la raffinerie Massion, à Nantes, a été causé par la fermentation du sucre dans des filtres chauffant à 90 et 92 degrés. MM. Massion et C^{ie} ont payé huit jours d'apprentement à leurs employés et à leurs ouvriers.

ASSASSINAT A POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Un horrible assassinat, accompli dans des circonstances épouvantables, est venu jeter l'effroi dans notre ville ordinairement paisible et si peu accoutumée aux drames de cette nature.

Cette nuit, vers deux heures du matin, un homme frappait violemment à la porte de M^{me} Pautraut, l'écaillère bien connue des habitués de l'hôtel de France, la réveillait en lui criant : « Venez ! venez vite ! venez nous ! » et disparaissait. Cette femme, qui avait reconnu la voix de son gendre, nommé Alexis Favre, s'habilla en toute hâte et se rendit chez sa fille qui habite, avec son mari et un petit enfant de 13 mois, une chambre au troisième étage, dans la maison de M. Coirard, cordonnier, rue des Halles, n^o 4.

Là un spectacle épouvantable s'offrit à ses regards. Sa fille gisait dans son lit, la gorge ouverte par une affreuse blessure d'où s'échappaient des flots de sang. La malheureuse jeune femme avait été surprise pendant son sommeil. Elle s'était endormie en donnant le sein à son enfant, au moment où M^{me} Pautraut est entrée dans la chambre, buvait pour ainsi dire le sang de sa mère dont il avait la figure enfoncée.

Saisie d'horreur, M^{me} Pautraut appela du secours, réveillant les voisins, qui s'empressèrent autour d'elle et de la victime. Malheureusement tout secours était inutile. La pauvre jeune femme avait cessé de vivre.

Quel était l'assassin ?

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le mari de la victime, qu'on savait d'une jalousie extrême, et qui avait souvent des discussions très-vives avec sa femme, à laquelle il reprochait à tort ou à raison d'être légère. La jeune femme était, en effet, une fort jolie brune de 19 ans et demi, et était souvent entourée et courtisée. Mais entre aimer à causer ou à rire et avoir une mauvaise conduite il y a un abîme, et ce n'est pas devant un cadavre encore chaud que nous chercherons à pénétrer derrière le mur de la vie privée.

Toujours est-il que Favre dont M^{me} Pautraut avait parfaitement reconnu la voix, avait disparu.

Où était-il ?

Vers quatre heures et demi du matin, un garde de ligne du chemin de fer inspectant la voie aperçut tout à coup un homme monté sur la passerelle du chemin de fer se précipiter dans le Clain. Il appela du secours, et à l'aide de plusieurs personnes put retirer de l'eau au milieu de laquelle il se débattait l'individu qui s'était précipité quelques instants auparavant. La chute n'était pas des plus faciles. L'homme n'était pas des plus forts. Il avait la cheville du pied droit déboîtée, une blessure à la main droite et une forte contusion à l'autre

On reconnut bien vite l'individu qui avait ainsi attenté à ses jours pour le nommé Alexis Favre, garçon de salle à l'hôtel de France. On fit venir une charrette et on le transporta chez lui où il trouva la police et la gendarmerie qui l'arrêtaient aussitôt.

Les soupçons étaient en effet fondés, et Favre ne fit aucune difficulté d'avouer son abominable crime. Voici ce qui s'était passé : La jeune femme était rentrée la veille au soir vers onze heures. Une dispute, comme il s'en élevait depuis quelque temps dans le jeune ménage, s'ensuivit. Au bout de quelques instants tout rentra dans le calme ; le mari et la femme se couchèrent et rien ne pouvait faire prévoir l'horrible événement qui devait suivre.

Au milieu de la nuit, Favre, poursuivi par ses idées de jalousie, se leva. Il prit un rasoir dont il eut le soin d'assujettir la lame au manche au moyen d'une ficelle fortement nouée. Puis s'approchant de sa femme qui dormait profondément, il lui coupa le cou ou plutôt le lui scia. On sait le reste.

Nous venons de voir la malheureuse victime. Le spectacle est affreux. Etendue sur le lit, le corps un peu replié sur lui-même, la tête renversée sur un oreiller, ses beaux cheveux noirs épars autour d'elle, la pauvre jeune femme porte au cou une horrible blessure toute béante, dans laquelle on passe le poing. L'assassin a employé une telle vigueur, que le fer a coupé tous les nerfs du cou et les deux carotides, jusqu'à l'épine dorsale. La mort a dû être instantanée, car la malheureuse a encore l'air de dormir, et sa figure est d'une sérénité parfaite, quoi qu'elle ait aussi une blessure à une main, qu'elle aura sans doute instinctivement portée à son cou. Le sang a jailli avec force sur le mur de la ruelle, qui en est inondée.

Favre, mis en présence du cadavre, n'a pu ressentir aucune émotion. Au moment où nous écrivons, la justice, qui s'est transportée dans le lieu où s'est accompli le meurtre, procède encore à l'interrogatoire de l'assassin.

Favre n'avait pas une conduite très-rangée. Il buvait. Depuis quelque temps surtout, il paraissait inquiet, préoccupé, et il était sorti depuis six jours de l'hôtel de France. C'est un homme d'une trentaine d'années, pas très-grand, et d'une figure assez insignifiante.

L'ACCIDENT DE LA GARE DE POITIERS.

Un affreux accident est arrivé mardi, à la gare de Poitiers, à l'arrivée du train rapide de 2 heures. Une femme et un enfant ont été écrasés.

Le train entrant en gare comme d'habitude, sur la voie qui borde le trottoir des salles d'attente et du buffet, il avait déjà considérablement ralenti sa marche, lorsqu'une femme, tenant un enfant par la main et qui était descendue quelques minutes auparavant du train venant de Montmorillon, lequel s'arrête de l'autre côté de la gare, eut la fatale idée de vouloir traverser la voie.

Vainement les employés l'avertirent, vainement ils s'élançèrent pour l'arracher à une mort certaine ; forçant la consigne, et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, elle franchit la voie, alors cependant qu'elle devait voir venir le train.

Bousculée par la machine, elle fut renversée, sa tête vint heurter l'un des rails, les roues lui passèrent sur le cou, détachant presque la tête du tronc.

Le malheureux enfant fut écrasé sur l'autre rail. M. d'Anouilh, sous-chef de gare, qui se trouvait sur le quai pour l'arrivée du rapide, voyant le danger, et, sans réfléchir à celui qu'il courait lui-même, voulut tenter d'arracher l'enfant à la mort ; il le saisit par une jambe pour le rejeter en arrière, mais il fut atteint par la machine et renversé, tombant entre les mains ce débris mutilé ; l'enfant avait été écrasé par le milieu du corps et coupé en deux.

M. d'Anouilh, dont la conduite a été au-dessus de tout éloge, avait reçu, au-dessus de l'œil un coup de tampon, qui lui avait fait une forte blessure ; les personnes présentes se demandaient comment il avait pu échapper à la mort.

On devine le cri d'horreur qui fut poussé par les assistants à la vue de l'horrible spectacle. On releva ces débris informes ; la femme avait cessé de vivre, elle était morte sur le coup. Le pauvre enfant, dont quelques secondes auparavant on admirait les traits charmants, avait encore sur les lèvres

le sourire qui s'y trouvait lorsque, insouciant du danger, il traversait la ligne ; il respirait encore.

Les deux jambes étaient restées sur le sol ; il ne restait plus que le haut du corps et les entrailles s'échappaient par la plaie béante ; ces restes du pauvre enfant furent transportés dans l'un des bureaux. Sa petite tête blonde, idéalisée par la souffrance, s'inclinait sur l'épaule de ceux qui l'entouraient ; il soupirait de temps à autre, et environ quarante minutes après l'accident, il expirait, conservant après la mort l'empreinte de ce sourire qui ne l'avait pour ainsi dire pas quitté.

Quelle était cette femme ? quel était cet enfant ?

La femme était modestement vêtue de noir, elle portait une bague à l'un de ses doigts, sa figure était méconnaissable.

Un panier rempli de provisions qu'elle tenait au bras avait été écrasé. Le seul renseignement que l'on put avoir tout d'abord, c'est qu'elle avait un billet de troisième classe de Montmorillon à Paris.

L'enfant, qui paraissait âgé de trois à quatre ans, n'avait pas prononcé une parole ; il était habillé avec soin, sur la voie était resté son petit chapeau en paille blanche orné d'un oiseau bleu.

On télégraphia à Montmorillon ; les deux voyageurs étaient inconnus de celui qui avait délivré le billet, et on ne croyait pas qu'ils fussent de Montmorillon.

Dans la soirée, on se rappela qu'à la descente du train de Montmorillon, cette femme était attendue à Poitiers par un jeune homme qui l'avait accueillie avec tendresse et, ne pouvant attendre son départ par le train de Paris, était remonté en ville après l'avoir embrassée, ainsi que l'enfant.

Ce jeune homme était employé chez M. Rouchier, pâtissier, rue de la Moirie. On alla le prévenir de descendre à la gare ; il s'y refusa tout d'abord, à cause de son ouvrage. On dut lui dire alors qu'un accident était arrivé à la personne avec laquelle il avait été vu à la gare.

Il vint au chemin de fer, mais les restes de la femme et de l'enfant avaient déjà été transportés à l'hospice. C'est là qu'il reconnut, par les vêtements plutôt que par les traits, qui étaient méconnaissables, sa mère et son petit neveu.

Le désespoir de ce pauvre jeune homme était navrant ; il ne pouvait pas pleurer, il étouffait.

On apprit que cette malheureuse, nommée Marie-Olympe Duchesne, femme Crépin, âgée de 49 ans, avait quitté Saint-Savin, où elle habite, en compagnie de son petit-fils, et était allée prendre le train à Montmorillon pour se rendre près de sa fille mariée à Paris, dangereusement malade, dit-on, et pour lui ramener son enfant.

On peut se figurer la douleur des malheureux parents lorsque la fatale nouvelle leur sera parvenue. La pauvre mère, malgré ses souffrances, doit, dit-on, arriver aujourd'hui. Il y a vraiment dans la vie de certaines familles des coups de foudre qu'on ne peut expliquer, et devant lesquels il faut s'incliner respectueusement. Ce sont des secrets de la Providence qu'on ne doit pas chercher à pénétrer, mais sur lesquels on ne peut s'empêcher de pleurer.

(Journal de la Vienne.)

UN NOUVEAU JOUJOU.

On lit dans l'Indépendant de Tours : « Depuis quelques jours, le nouveau joujou parisien, l'assommant cri-cri, a fait son apparition chez nous.

» Rien de plus agaçant que le bruit strident de cette espèce de grenouille mécanique ; heureusement, dans quelques jours on sera las de cette horripilante mécanique et nous serons débarrassés de cette sorte de musique.

» On dit que l'inventeur de cette castagnette a déjà gagné plus de cent mille francs ; nous le croyons sans peine. Quand on spéculé sur l'éternelle badauderie française, on est d'avance assuré du succès. »

Le Journal de Maine-et-Loire dit également :

« La fameuse castagnette parisienne, cet affreux cri-cri si insupportable avec son maudit clic-clac, a fait son apparition à Angers mardi soir au concert du Mail. — Dans son dernier numéro, le Journal des Abrutis prétend que cet abrutissant instrument de scie parisienne ne se trouve que dans les mains de ses abonnés ; avis aux jeunes gens

qui voudraient l'importer sur les rives de la Maine. »

Objets trouvés. — Question de droit.

Une question de droit qui intéresse le public vient d'être tranchée par le tribunal civil de la Seine.

Il s'agissait de savoir à quelle époque celui qui a trouvé un objet dans un lieu public et qui en a fait la déclaration peut se le faire attribuer, en l'absence de toute réclamation du propriétaire.

Le trouveur est-il fondé de se faire rendre l'objet trouvé au bout d'un an, ou lui faut-il attendre l'expiration du délai de trois ans, pendant lequel le propriétaire d'un objet perdu est admis à former sa demande en revendication ?

Le tribunal a jugé que le délai d'une année est suffisant.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES ARDILLIERS. Fête de l'Assomption.

Le soir, à 8 heures : Illumination de la chapelle et du dôme.

Prédication et consécration à Notre-Dame par M. le curé de Saint-Pierre.

Salut solennel en musique.

On trouvera à la porte de la chapelle une Notice sur le pèlerinage et un Cantique pour la fête intitulé : *les Adieux à Notre-Dame.*

Après les déceptions sans nombre que les placements étrangers ont fait éprouver aux capitaux français, l'attention des détenteurs de fonds disponibles se porte exclusivement sur les entreprises indigènes, qui se présentent dans des conditions recommandables.

La Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York est assurément une de ces affaires dont on est heureux d'avoir à signaler l'apparition. Elle est fondée en vertu d'une autorisation accordée par le gouvernement français à M. Poyer-Quertier, ancien ministre des finances, et elle a pour objet la construction et l'exploitation d'un câble télégraphique de Paris à New-York.

Cette entreprise, essentiellement nationale, est aussi une affaire qui doit réaliser de grands bénéfices. En 1867, une Société de même genre et ayant le même but a été créée ; mais, à peine le câble qui relierait la France à l'Amérique était-il posé que les directeurs de la Société cédaient l'entreprise à une Société anglaise, avec le consentement des actionnaires, bien entendu, dont les actions étaient rachetées avec 50 0/0 de prime.

On peut voir par là l'importance d'une entreprise de ce genre, car les Anglais n'ont pas la réputation de jeter l'argent par les fenêtres. Mais, par suite de cette cession, il n'y aura plus de câble télégraphique français, et c'est cette lacune que la Compagnie française a pour but de combler : elle est et restera française et elle accaparera non-seulement les dépêches qui partent de France, mais encore toutes celles du continent à destination de l'Amérique.

M. Poyer-Quertier, ancien ministre des finances, reste président du Conseil d'administration, et il a pour collaborateurs des hommes dont le nom seul atteste l'honorabilité de l'entreprise. Parmi les membres du Conseil, nous voyons, outre M. Poyer-Quertier, l'amiral Dompierre d'Hornoy, ancien ministre de la marine ; M. le comte d'Hespey, sénateur ; M. le comte de Valon, conseiller général de l'Eure ; M. le marquis de la Roche-Lambert, trésorier-payeur général, etc.

Dernières Nouvelles.

Semlin, 9 août. — Le général en chef Tcherniaeff a nommé le général Becker commandant de l'armée du Timok. Leschianin et Miloutin seront traduits devant un conseil de guerre.

Turnseverin, 9 août. — L'armée serbe du Timok s'est retirée vers le Danube par Negotin. Un grand nombre de fugitifs serbes arrivent ici.

Trébigne, 9 août. — Le Daily News annonce que Moukhtar-Pacha ayant reçu des renforts prend l'offensive. Les Monténégrins se sont retirés sur divers points.

Berne, 10 août. — Hier soir, une dame russe a tiré deux coups de revolver sur le prince Gortschakoff, ministre de Russie à Berne. Le prince n'a pas été atteint. La coupable a été arrêtée. Une instruction est commencée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1876.

MARIAGES.

Le 4^{er}. — Urbain-Auguste-Amédée Bouilly, propriétaire, de Varrains, a épousé Noémie-Marie Brung, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 5. — Alexis-Joseph Closier, pharmacien, de Saumur, a épousé Marie-Louise-Aline Dessepine, sans profession, même ville.

Le 10. — Constant-Arthur Hervé, typographe, de Tours, a épousé Irma Gesta, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 19. — Joseph-Etienne Cheneveau, coiffeur, de Saumur, a épousé Augustine Bernay, sans profession, même ville.

Le 22. — Guillaume Couturon, maréchal-logis à l'arçonnerie de l'École de cavalerie, de Saumur, a épousé Marie-Fideline Jeanson, sans profession (veuve), même ville.

Le 24. — Henri Meurier, employé de banque, de Saumur, a épousé Oreste-Léonie Poyet, sans profession, même ville.

Le 25. — Georges-Louis Lahaye, employé, de Paris, a épousé Sophie-Emilie Pinçon, sans profession, de Saumur.

Le 29. — Victor Rougé, boulanger, de Saumur, a épousé Sophie-Eugénie-Anne Mondon, couturière, même ville.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Pierre Morisseau, 43 mois, rue de Nantilly.

Le 3. — Marie Guignon, 2 ans 1/2, place du Marché-Noir. — Henri-Auguste Roulier, 45 mois, rue de Lorraine.

Le 4. — Florentine Lemarquand, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 5. — Louis-Alexandre Vincent, 40 mois, quai de Limoges. — Justine Bernardau, journalière, 65 ans, épouse Armand-René Petit, rue de la Visitation.

Le 7. — Louis Haloppé, rentier, 80 ans, rue Bodin.

Le 10. — Paul Briau, 4 mois, route neuve d'Angers. — Aimé Cigogne, journalier, 64 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Marguerite Pouzet, 3 mois, rue de Nantilly. — Nicolas, manieur, 64 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Renée Offray, rentière, 68 ans, veuve François-Alexis Offray, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 13. — Victoire-Marie-Jeanne Marquis, rentière, 90 ans, veuve François Rousteaux, rue de la Gueule-du-Loup. — Modeste-Henriette Herbault, rentière, 85 ans, veuve Pierre-Gabriel-Louis Cochon, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 14. — Louis Drogé, journalier, 43 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Alexandre-Olivier de Laleu, propriétaire, 71 ans, rue de la Chouetterie.

Le 16. — Marie David, domestique, 33 ans, à l'Hospice. — Emilie Fitz-Gerald, rentière, 65 ans, rue Duncan.

Le 17. — Jane-Marie-Clotilde Piètre, 3 ans, rue du Portail-Louis. — Andrée Offray, rentière, 82 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Armand Harivel, 9 ans, à l'Hospice. — Marie Marin, sans profession, 66 ans, épouse Michel Dolivet, à l'Hospice.

Le 18. — Madeleine Nau, sans profession, 74 ans, veuve Julien Dufour, place Saint-Michel. — Alexis Gaschof, tailleur de pierre, 53 ans, place du Mouton.

Le 19. — Louise Bremard, couturière, 25 ans, épouse Auguste Armide, rue Brault. — Victor Godu, 45 mois, à l'Hospice.

Le 21. — François Koppers, chef de dépôt à la Gare, 54 ans. — Henri Hamelin, journalier, 32 ans, route de Saint-Lambert.

Le 23. — Emile Aubert, 9 mois, rue Daillé.

Le 26. — Pauline Beauné, marchande, 59 ans, veuve Joseph Freix, rue de Fenet.

Le 27. — Marguerite-Olympe Basley, 44 mois, rue du Portail-Louis. — Céleste Moreau, rentière, 74 ans, veuve Félix-Charles Marquis, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 28. — Françoise-Jacqueline Rouchet, rentière, 75 ans, veuve René-François Commeau, porte du Bourg. — Arsène Trudelle, couturière, 39 ans, veuve Paul Chailvet, à l'Hospice.

Le 29. — Elie Condon, 20 jours, rue Brault.

Le 31. — Catherine Gallé, sans profession, 90 ans, veuve Pierre Froger, rue de Rouen. — Louis-Charles Rogereau, 44 mois, rue Saint-Nicolas.

